Aussi que de projets charmants sont, devant les nuées grises, tombés dans l'eau !

Si la plaine était peu fréquentée, il y avait toutefois beaucoup de monde dans les tribunes, et malgré la tristesse profonde du temps à cette époque de l'année que, par anti phrase sans doute, on nomme *la belle saison*, nos jolies sportives avaient exhibé quantité de gaies toilettes originales qui font partout la loi de l'élégance et contribuent dans une large mesure à la joie des yeux et au succès des réunions hippiques.

Beaucoup de visiteurs dans le *paddock* où l'exposition des voitures sortant des ateliers des meilleurs de nos carrossiers est vraiment de nature à émerveiller les regards et exciter les envies, tant est artistique leur fabrication qui fait naître sur toutes les lèvres les éloges les plus mérités par leur absolue de perfection du travail.

Aussi, nous ne saurions manquer de réitérer à MM. Holyoet et Antiochus de Roubaix, et MM. Cliquennois, frères de Lille, les vives félicitations que nous leur avons adressées à l'occasion de leurs expositions au concours hippique de l'an dernier.

Les harnais et articles de sellerie exposés par MM. Waetjens et Coussart démontrent à l'évidence que leur fabrication est admirablement soignée autant dans la solidité que dans l'élégance et le bon goût, et n'a plus rien à envier à celle des selliers parisiens les plus en vogue.

A une heure et demie commencent les opérations du concours, et une pluie diluvienne tombe toujours !

La piste représente un océan de boue !

Les équipages et chevaux de trait sont tout d'abord soumis à l'examen du jury. Les chevaux sont pour la plupart de superbes Boulonnais, de beaux Percherons, de race plus ou moins pure, bien découpiés malgré leur taille et leur force.

Ce sont MM. Jean Petit père et fils qui en présentent le plus grand nombre, le treizième est même à la douzaine, tous chevaux superbes de conformation de vie et de force, ce qui vaut à ces messieurs Petit bien des compliments auxquels nous sommes heureux de joindre les nôtres dans toute leur sincérité d'expression.

Les récompenses décernées par le jury sont les suivantes :

1re CATÉGORIE. — ATTELAGES A TROIS CHEVAUX ET PLUS

1er prix, *Fard, Jean, Bijou* et *Filou*, à M. Delespierre-Leman fils.

2e prix, *Clairon, Elise, Bijou* et *Lion*, à MM. Hannart frères.

3e prix, *Gamin, Max, Lion, Garçon*, à MM. J. Petit père et fils.

4e prix, *Paul, Pierre, Jacques*, à MM. Dujardin frères.

2e CATÉGORIE. — ATTELAGES A DEUX CHEVAUX

1er prix, *Clairon* et *Elise*, à MM. Hannart frères

2e prix, *Clairon* et *Elise*, à MM. Hannart frères

3e prix, *Gamin* et *Max*, à MM. J. Petit père et fils.

4e prix, *Garçon* et *Lion*, à MM. J. Petit père et fils.

Plots de rubans aux équipages de MM. Hannart frères et de M. Louette.

3me CATÉGORIE. — ATTELAGES A UN CHEVAL

1er prix, *Clairon*, à MM. Hannart frères.

2e prix, *Paul*, à MM. J. Petit père et fils.

3e prix, *Carlos*, aux mêmes.

4e prix, *Lannoy*, à Mme veuve Sibon.

Plots de rubans à *Lion*, à MM. J. Petit père et fils et *Tambour* à M. Delespierre-Leman fils.

Puis c'est le tour des equipages et chevaux de maîtres, pour chevaux attelés seuls à des buggys. Quatorze chevaux sont inscrits au programme. Onze subissent le concours, et sont primés dans l'ordre suivant :

1er prix, *Monarque*, à M. César Screpel.—Cheval noir, puissant et irréprochable dans sa conformation, ayant de hautes allures dans l'avant main et répondant avec une ardente sagesse aux appels de voix et de main de son savant conducteur.

2e prix *Fanny* à M. Albert Van de Weghe.—Jument grise ravissamment jolie dans son ensemble, de prestance fière, de cœur généreux, d'allures excessivement brillante irréprochablement attelée et irréprochablement conduite; très acclamée à son passage devant le public des tribunes et de la plaine.

3e prix, *Arlequin*, à M. Ernest Wargny.—Grand et superbe cheval bai, steppeur remarquable, plein de fougue, doué de moyens merveilleux, décomposant avec élégance ses mouvements de détente de l'avant-main. — Très appuyé toutefois sur l'habile main qui le mène. — Le public fait aussi une ovation à cet attelage, lors du défilé.

4e prix, *Podarak*.—Cheval russe de robe grise, cheval de grande valeur, vite trotteur dans de brillantes allures, sous la conduite pleine d'expérience de son propriétaire M. Auguste Pouillier.

5e prix, *Coquette*, à M. Delos.—*Cob*, vraiment coquet, bien doublé et de belle robe alezane; le terrain lourd de la piste entièrement défoncée nuisait toutefois à la beauté habituelle de ses allures. Très bien mené par M. Albert Gaydet.

6e prix, *Vif-Argent*, à M. Edouard Ribaucourt fils. — Cheval roman, de structure séduisante, plein d'ardeur et de fougue sage, beaucoup de *branche*, belle encolure, généreux dans ses allonges élégantes de l'avant-main, ayant beaucoup de ressort et de chasse dans les mouvements de l'arrière-train, enfin apte à devenir sous peu dans les mains de son heureux propriétaire un cheval de boulevard incomparablement joli.

Plots de rubans : *Betty*, magnifique jument très correctement attelée et menée, à M le vicomte Mimerel.

Sultane, à M. Vanoutryve.—Splendide jument, vite trotteuse, de noble souche du reste, se livrant avec élégance à des mouvements soutenus et nettement accusés de *pas espagnol*, d'un dressage absolument parfait et méritant au cocher de M. Vanoutryve les bien vives félicitations de tous les connaisseurs.

Gipska, à M. Dupont.—Jument noire de belle conformation, à juger lorsqu'elle aura du dressage.

X..., à M. Delgrange, cheval gris pommelé de haute taille, très beau, mais dans l'avant-main seulement.

COURSES AU GALOP. SAUTS D'OBSTACLES.
PRIX D'OUVERTURE

Trois heures et demie sont sonnées, la pluie fait relâche, le soleil semble regretter de ne se point trouver en aussi belle société et ne fait cependant qu'une courte apparition, malgré le bon accueil que chacun désire lui faire.

16 chevaux sont engagés, 13 se présentent.

C'est M. le capitaine Le Villain qui ouvre le feu des applaudissements, montant *Mary*. Les douze autres cavaliers se succèdent et font tous preuve de profondes connaissances de l'équitation.

Les prix sont obtenus dans l'ordre suivant :

1er prix, *Darling*, à M. de Chevigny, montée avec une maîtrise toute de science, par M. Siméon, lieutenant de chasseurs à cheval.

2e, *Mary*, à M. le capitaine Levillain.

3e, *Rattle*, admirablement monté par son nouveau propriétaire, M. Hector Franchomme.

4e, *Djezid*, à M. le vicomte de Walckiers.

5e prix, *Nancy* à M. Carayon Talpérac, montée par M. Siméon.

Plots de rubans à *Ninon*, à M. Gustave Wattinne, montée par M. le capitaine Le Villain; *Nelly*, à M. Ribaucourt ; *Chonchette*, à M. Auguste Pouillier, et *Gazelle*, à M. Casimir Destombes.

ATTELAGES EN TANDEM

Deux attelages se présentent à l'examen du jury, qui décerne le 1er prix à *Ardente et Volante*, à M. Gusta e Wattinne et le second à *Monarque et Buack* à M. César Screpel. Les deux attelages sont *mis* d'une façon absolument irréprochable et leurs évolutions sont une démonstration de l'art de mener de MM. Screpel et Wattinne.

COURSES AU GALOP. — SAUTS D'OBSTACLES
PRIX DES DAMES

Onze chevaux inscrits au programme, sept se disputent les recompenses :

La palme reste au collectionneur de prix M. Siméon, montant *Darling*.

2e prix, *Fox*, cheval merveilleusement joli, à M. Moons, monté par M. Desmedt, de Bruxelles.

3e prix, *Sorceress*, à M. Monnier.

Plots de rubans à *Rattle*, à M. Franchomme, Ninon III, à M. Gustave Wattinne, *Chonchette*, à M. Pouillier, *Mary*, à M. le capitaine Le Villain.

A six heures se terminait cette première journée du concours hippique dont l'intérêt n'a pas failli un seul instant.

Le programme de la seconde journées est plein de promesses qui se réaliseront à n'en point douter, et si le temps daignait se montrer bon prince le succès serait infailliblement complet.

En terminant, nous adressons nos sincères compliments à la *Musique Municipale de Croix* qui a interprété, dans un excellent style, quantité de jolis morceaux très gais. et dont le choix autant que la bonne exécution font particulièrement honneur à son chef.

N***

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. H. Briet, conseiller municipal, n'aime pas à perdre sa prose. Il vient de faire distribuer aux électeurs la lettre que nous avons refusé d'insérer ! Ceux de nos lecteurs qui ont le document sous les yeux savent maintenant à quoi s'en tenir sur la façon dont M. Briet comprend la polémique et la courtoisie ; ils savent aussi combien nous avions raison, en reprochant à l'auteur de cette épître de ne fournir aucun argument nouveau sur le fond même du débat. M. Briet a beau se débattre, il peut multiplier les personnalités puériles et raconter des contes à dormir debout, sur le *Journal de Roubaix*, il ne prouvera jamais que la minorité du conseil ait eu raison en refusant de participer aux travaux des commissions.

Dans notre réponse à sa première lettre, nous avions parlé de l' « inconstestable intelligence » de M. Briet. Après cette-ci nous nous voyons obligé de retirer « incontestable ».

A propos des commissions du conseil, nous avons encore une considération à soumettre à nos édiles et au public, mais nous tenons beaucoup à écarter d'abord du débat la personnalité de M. Briet.

Nous n'en reparlerons donc que dans quelques jours.

A. R.

Emprunt de la Ville de Roubaix. — Paris, 18 juin.— Aujourd'hui a été distribué à la Chambre, le rapport de M. Balzot, sur le projet de loi, tendant à autoriser la Ville de Roubaix à emprunter 980.000 francs.

Le rapport est favorable.

L'œuvre de l'hospitalité de nuit. — M. H. Buisine, qui s'occupe, avec tant de zèle, de cette œuvre si utile, a fait placer des troncs, un peu partout, pour recueillir la somme nécessaire à la construction d'un local.

Des listes de souscription vont être mises en circulation.

Nous ne saurions trop recommander cette œuvre à nos lecteurs. Leur générosité aura eu rarement une meilleure occasion de se montrer. Qu'ils se pressent de donner leur obole — grande ou petite — pour que l'installation soit terminée pour l'hiver prochain.

Foire aux plaisirs. — La boutique de jouets d'enfants tenue par Mme Bulteau-Lengiez et Mlle Louise Florin sera une des plus jolies de la foire aux plaisirs. L'exposition des jouets peut-être visitée, Grand'Rue, 17.

Gustave Nadaud. — Un journal hebdomadaire, récemment fondé, *la Paix sociale*, organe de la ligue nationale contre l'athéisme, publie dans son dernier numero une poésie de notre éminent concitoyen, M. Gustave Nadaud, que nous sommes heureux de reproduire :

AUTOTHÉISTE

« C'est une force, l'égoïsme :
Mais c'est trop peu, vraiment trop peu
Je vais créer l'autothéisme :
Je suis mon dieu, mon propre dieu.

» Oui, telle est une libre-pensée :
Je perçais le vaste horizon
Et n'ai de limite tracée
Que mon esprit et ma raison.

» A part le fait et la science
Je ne connais nulle autre loi
Que mon humaine conscience
Qui plaidera toujours pour moi.

» Je ne veux pas être un prophète ;
Ce serait faire œuvre de foi ;
Je crois que la terre fut faite,
Sinon par moi, du moins pour moi.

» Le protestant, le catholique,
Le juif, le chinois, l'indien,
Ont une bible, une relique,
Une légende, moi, rien, rien.

» Je n'ai de guide que moi-même ;
Rien ne m'est cœur, loi ni pays ;
J'ai mis en moi tout ce que j'aime :
Je me commande et m'obéis.

» J'établis ainsi ma méthode :
Le Dieu doit régner sur les rois,
C'est simple, agréable et commode :
Pas un devoir et tous les droits !... »

» — Mais, dira-t-on, si tu persistes,
Ta femme, ta fille, ta sœur
Vont devenir autothéistes ?... »
Qu'en penses-tu, libre-penseur ?

G. Nadaud.

M. Milo de Meyer avait, comme nous l'avons dit, suggéré à quatre jeunes gens, jeudi dernier, l'idée de se rendre sur la Grande Place à midi et demie.

Plusieurs centaines de curieux s'y étaient rendus : leur attente n'a pas été déçue : les jeunes gens ont été exacts au rendez-vous que leur avait fixé le célèbre hypnotiseur.

Concours d'animaux reproducteurs. — Dimanche matin a eu lieu à Douai, sur la place St-Jacques, un concours d'animaux reproducteurs de l'espèce bovine, pour les arrondissements de Douai, de Valenciennes et de Lille.

M. Deleporte-Bayart de Roubaix, faisait partie du jury.

M. Emile Tiers, de notre ville a obtenu les récompenses suivantes :

Taureaux ayant deux dents de remplacement au plus. 5e prix, 80 fr. et médaille bronze.

Taureaux ayant 4 dents de remplacement au plus, 1er prix : 100 fr. et médaille d'argent.

Génisses nées en 1886, sans dents de remplacement, et celles ayant deux dents de remplacement en plus, 5e prix : 50 francs et médaille de bronze.

Bandes de quatre animaux au moins de chaque section de la 2e catégorie, génisses : 2e prix, 100 fr. et médaille bronze.

Une femme jetée à l'eau. — Samedi, vers minuit, le poste de police de Ste-Elisabeth fut requis pour se rendre près du pont du canal, au cimetière : une femme, Mme Jacques Moine, habitant rue des Anges, et se rendant chez les frères Cazier, rue d'Avelghem, avait été tout à coup saisie par le cou et poussée dans le canal par un individu qu'elle n'avait pas vu venir derrière elle.

La malheureuse avait réussi à se sauver, grâce à l'intervention d'un mécanicien de la rue Perrot, M. Lucien Froment, mais elle s'était, dans sa chute, fracturé la jambe droite.

M. Druesne lui donna ses soins, et une enquête fut immédiatement ouverte sur cette mystérieuse affaire, par M. Desoutter, commissaire du 3e arrondissement.

Mme Moine a été admise à l'hôpital.

Wattrelos. — La kermesse, en dépit du mauvais temps, a été fort animée. Tirs, vélocipèdes, fritures ont reçu un nombre considérable de visiteurs, parmi lesquels beaucoup de roubaisiens.

Le carrousel, organisé par les *Amis réunis*, sous la présidence de M. Salembier, avait attiré une centaine de cavaliers.

Le cortège s'est formé à la Vieille-Place; il était précédé de la société musicale les *Enfants de la Lyre*. Voici les résultats :

1er prix, Carette Louis, Lys-lez-Lannoy ; 2me, Dechumère Camille, Roubaix ; 3me, Glorieux Eugène, Coyghim (Belgique) ; 4me, Sabin Jules, Lesquin ; 5me, Niffle Camille, Secq.

Surprises. 1re, Lepers Henri, Bondues ; 2me, Feutry Henri, Emquermes ; 3e, Desbonnets, Bondues ; 4e, Lebrun, Bondues ; 5e, Plouvier Désiré, Leers ; 6e, Duthoit.

Le carrousel s'est prolongé jusqu'à neuf heures; pendant toute sa durée, la société musicale, *Les Enfants de la Lyre*, a joué les meilleurs morceaux de son répertoire, sous la direction de M. Molard.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Un grave accident par le pétrole. — Nous avons encore à relater, aujourd'hui, un grave accident dû à l'imprudence de la victime.

En l'absence de M. Taffin-Binault, brasseur et de sa famille, partis à Ostende, la servante de M. Ernoult-Binault de Roubaix, une fille Bécu, âgée de 39 ans, était venue, depuis trois jours pour tenir la maison.

Dimanche vers huit heures du matin, en allumant la cuisinière, elle voulut activer le feu en y jetant du pétrole : elle avait déposé imprudemment le récipient sur le foyer ; une explosion se produisit et immédiatement le liquide enflammé se répandit partout et communiqua le feu aux vêtements de la pauvre fille.

La malheureuse s'enfuit affolée en poussant des cris affreux : un ouvrier de la brasserie essaya d'étouffer les flammes au moyen d'une paillasse, mais les vêtements étaient déjà complètement détruits et le corps couvert d'horribles blessures.

MM les docteurs Brunet et Dewyn, appelés en toute hâte, après un pansement sommaire, firent transporter la blessée à l'Hôtel-Dieu. L'état est des plus graves et compromet l'existence de la malheureuse dont la partie inférieure du corps est profondément brûlée; on prétendait même que la fille Bécu avait succombé, dans l'après-midi, des suites de ses blessures.

***

La victime du triste accident que nous venons de relater est morte, dans la nuit de samedi à dimanche à 2 heures du matin.

Elle n'avait pas été transportée, ainsi que nous l'avons dit, à l'Hôtel-Dieu, mais elle a été soignée chez M. Taffin-Binault.

La pauvre fille se nommait Marie Beccue et était née à Sailly-sur-la-Lys, en mai 1849. Suivant le désir qu'elle a exprimé, son corps sera inhumé à Laventie.

A propos du nouveau Conditionnement. — La question du nouveau Conditionnement va enfin entrer, paraît-il, dans une période active; on prétend même que les travaux seront commencés dans un délai assez rapproché. Il ne serait pas prématuré de signaler dès à présent un désideratum de la situation actuelle ; nous voulons parler de certains avantages relatifs au magasinage des marchandises, avantage que le commerce trouve déjà au Conditionnement de Roubaix.

On connaît ces avis d'enlèvement par lesquels l'administration du Conditionnement prévient les intéressés que, le délai de magasinage gratuit étant écoulé, les marchandises, si elles ne sont enlevées, seront transportées et déposées d'office aux Magasins Généraux aux frais des propriétaires.

La conséquence de cette mesure, nécessitée jusqu'à présent par l'exiguïté des locaux, est de soumettre les balles à des manutentions supplémentaires qui les fatiguent beaucoup, et l'on sait combien les toiles sont peu solides : il en résulte aussi des débours pour camionnage, entrée et assurance, outre les frais de magasinage. Il serait possible, pensons-nous, d'éviter cette manutention et des charges superflues.

A Roubaix, par suite du contrat passé entre la ville et les Magasins Généraux de Paris, les marchandises laissées en dépôt au Conditionnement, séjournant gratuitement pendant onze jours aux Entrepôts. Après ce délai, les frais de magasinage passent au compte du propriétaire sans qu'il soit besoin de toucher aux colis et par une simple opération d'écriture.

Puisque notre nouveau Conditionnement possédera cinq à six mille mètres de magasins, d'après les projets primitifs, ne pourrait-on faire quelque chose d'analogue ?

On continuerait à accorder aux lots expertisés le magasinage gratuit pendant onze jours : ce délai écoulé, si, par une circonstance exceptionnelle, comme il s'en présente parfois, la marchandise ne pouvait être enlevée, elle continuerait à séjourner dans les magasins, moyennant un simple droit de magasinage fixé par périodes, de quinze jours par exemple, sans fractionnement.

Les inconvénients signalés plus haut disparaîtraient et, de plus, l'identité de la marchandise serait de cette façon officiellement garantie par le Conditionnement. L'établissement n'y perdrait rien puisque ce magasinage serait payé et le commerce, de son côté, y trouverait les facilités auxquelles il a droit.

Cette question de magasinage se lie étroitement à celle du Conditionnement : nous espérons qu'elle attirera l'attention des membres de la commission de surveillance qui prendront les mesures nécessaires pour que, dans le nouvel établissement, elle puisse être résolue dans l'intérêt du commerce, c'est une compensation qui est bien due en raison de l'importante source de revenus que le Conditionnement public constitue pour la ville de Tourcoing.

J. P.

Un triste personnage. — Narcisse Dewazière, rattacheur, âgé de 40 ans et domicilié au Chêne Houpline, a été arrêté dimanche soir, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur commis avec violence sur la personne d'une petite fille de 8 ans, Marie Lemaire.

Cet individu est aussi soupçonné d'avoir commis un acte du même genre, et beaucoup plus grave encore, il y a quelques semaines. C'est encore un enfant qui était l'objet de sa passion bestiale.

Le feu a dévoré, samedi soir, quatre meules de paille élevées sur un terrain ensemencé dépendant de la ferme Montagne, chemin du Cymbale. Vers dix heures, un voisin vit des flammes surgir de l'une de ces meules; il donna aussitôt l'alarme, mais avant qu'on ait eu le temps de porter secours, les quatre meules étaient en feu.

Les pompiers du poste furent mandés immédiatement, mais il ont du se borner presque exclusivement à surveiller les habitations qui auraient été en danger d'être atteintes par l'incendie. Ils ont passé une grande partie de la nuit sur les lieux du sinistre.

Les dégâts sont évalués à 5,000 fr. couverts par la compagnie l'*Union générale du Nord*.

La malveillance paraît n'être pas étrangère à cet incendie : on prétend avoir vu un individu s'enfuir à toutes jambes quand le feu a éclaté.

Chronique du Tir. — Nous lisons dans le *Carabinier Gymnaste* :

« Nous rappelons aux amateurs que c'est le 25 juin que se termine le concours des *Carabiniers de la Nouvelle Aventure*; il n'y a donc plus que 4 séances de tir, mais il reste encore quelques prix à gagner et nous croyons qu'ils ne sont pas à dédaigner.

» Avis aux retardataires.

— Dimanche dernier le stand des *Carabiniers du Petit Château* était des plus animés ; les *Francs Tireurs du Nord* s'y étaient rendus pour la seconde manche de la partie engagée ; comme nous l'avions bien pensé, ces derniers ont été battus à peu près de la *même façon* qu'ils avaient arrangé leurs camarades chez eux ; cela a contribué naturellement à égayer la réunion qui a été magnifique.

» Un très joli bouquet a été offert par M. F. Delemasure à son collègue M. Masquillier, président des *Francs-Tireurs*, et on s'est promis, avant de se quitter, de se réunir de nouveau le 15 août prochain; c'est ce jour-là que se fera la 3e partie ou pour mieux dire : la *belle*.

LILLE

Un bateau coulé dans la Deûle. — Un bateau a été coulé à fond, samedi, dans la Haute-Deûle. Depuis quelques jours ce bateau, appartenant à Mme veuve François et entièrement chargé de terre à poterie, était amarré devant le dépôt de charbon de M. Cuissez, près du pont de Canteleu. Une dizaine d'ouvriers étaient occupés samedi à décharger le bateau, quand, tout à coup, ils remarquèrent avec effroi que celui-ci s'enfonçait rapidement dans le canal.

Les ouvriers n'eurent que le temps de se réfugier sur le chemin de halage : ils prévinrent toutefois la batelière, enfermée dans sa cabine et qui put également se sauver avec toute sa famille. Quelques minutes après, le bateau avait disparu et était entièrement recouvert d'eau, le mât seul émergeant.

A la première nouvelle du sinistre, l'administration des ponts-et-chaussées a pris les mesures nécessaires pour que la navigation n'ait pas à souffrir de cet accident et pour tenter le renflouement.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

On nous adresse la lettre suivante :

« Tourcoing, le 15 juin 1888.

» Monsieur le Rédacteur,
du *Journal de Roubaix*,

« En lisant votre compte-rendu de l'audience du tribunal correctionnel du 14 juin, je constate une erreur qui me concerne et que je tiens à vous signaler.

« Je n'ai nullement reconnu les cannettes saisies pour être la marchandise que j'ai camionnée de chez M. F... pour M. D..., de Tourcoing.

» Les caisses étant totalement découvertes.

» Veuillez je vous prie, insérer cette lettre dans votre prochain numéro et recevoir, Monsieur, mes bien sincères salutations. » Edouard Dancette fils,
» *Camionneur*. »

M. le substitut du procureur de la République, dans son réquisitoire a dit que M. E. Dancette avait reconnu ces cannettes.

Ayant fidèlement rapporté les arguments qu'il a cités nous ne pouvions passer celui-là.

Me Hattu de son côté a compris M. Dancette, dans les trois témoins impartiaux, qui n'avaient pas reconnu les cannettes livrées à M. Desbouvries comme étant celles vendues par ce dernier à M. Piat.

Les dépositions de M. Dancette ont peut-être donné lieu à une interprétation absolument contraire de la part du ministère public et de la défense. Cela se voit fréquemment.

M. C.

PETITE CORRESPONDANCE

H. R. à Croix. — Malheureusement non.

A un abonné (à propos du service des postes) — Nous ne comprenons pas bien votre réclamation n° 2. Ce que vous dites nous paraît invraisemblable.

NORD

Le festival de Wambrechies. — La première journée du festival de Wambrechies a des mieux réussie, malgré le temps qui est monté brusquement, du moins pendant la matinée et une partie de l'après-midi, les promeneurs sont venus en foule à Wambrechies.

Parmi les nombreuses sociétés faisant partie du festival, nous avons remarqué :

La *Lyre roubaisienne*, la *Cœcilia roubaisienne*, l'*Etoile roubaisienne*, la *Cécile roubaisienne*, la *Fanfare des Amis Réunis* de Roubaix, l'*Union Lyrique*, l'*Harmonie Tourquennoise* et l'*Union Fraternelle*, de Toucoing qui ont été très applaudies.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Le vœu que nous publions ci-après vient d'être envoyé à la Chambre des députés par le 3e bataillon du 7e régiment territorial de Calais.

« Messieurs les députés,

» Le 3e bataillon du 7e régiment territorial, réuni à Calais pour la période d'instruction mai-juin, a l'honneur de déposer entre vos mains la pétition signée dans la dite période en faveur du vœu suivant : Participation des étrangers, fils d'étrangers, nés en France ou ailleurs (mais résidant chez nous), à la défense de notre territoire.

» Les pétitionnaires espèrent que MM. les députés prendront ce vœu en considération.

» Tous les soussignés se considèrent comme lésés, car il est injuste de voir les Français supporter toutes les charges de la nation : chômage, contributions et dette du sang, en pensant qu'une catégorie de citoyens vivent sous les lois et la protection de la France et profitent de tous les avantages sans en avoir les devoirs multiples.

» Ce privilège ne doit appartenir à personne ; chacun doit défendre le territoire qui le nourrit.

» Aussitôt qu'un citoyen est dispensé de ce devoir, l'équilibre économique est rompu; au profit de ce dernier, et le reste de la nation donne sans rien recevoir. *Les signataires ont tenu à signaler à MM. les* députés ce défi de justice qui peut provoquer, dans l'avenir de graves désordres dans l'économie sociale et dans l'armée.

» *Dans l'atelier, l'ouvrier étranger est préféré à* l'ouvrier français, et pour cause...

» Il est grand temps de rétablir l'équilibre et de laisser ensuite à l'intelligence de l'individu le soin de prendre place dans la société.

» Nous protestons avec énergie et nous espérons que MM. les députés prendront une décision pour empêcher tous les étrangers vivant sur notre territoire d'éluder constamment les lois à leur profit, ce qui cause un grand préjudice à tous les Français.

» Vive la France ! Vive l'armée ! »

BELGIQUE

Mouscron. — *Expulsés.* — La gendarmerie a conduit pendant la première quinzaine de juin soixante-dix expulsés aux frontières.

Mort de Mgr Bracq, évêque de Gand. — Dimanche matin, à la messe de 8 heures, à la cathédrale Saint Bavon, à Gand, on a annoncé que Mgr Bracq venait de s'éteindre doucement. Il laisse deux coadjuteurs, NN. SS. De Battice et Lambrech. Mgr Lambrecht, homme très distingué et fort sympathique, succédera à Mgr Bracq, qui était âgé de 84 ans ; il fut sacré évêque de Gand le 1er mai 1865.

Caisse d'Epargne de Roubaix
Séances des 16 et 17 juin 1888

VERSEMENTS :

Roubaix	Samedi.	57 déposants	13 nouveaux	5,429	»»
	Dimanche	115 »	14 »	23,413	»»
Lannoy.	»	26 »	3 »	4,020	»»
Croix .	»	5 »	0 »	501	»»
		Total des versements.		34 363	»»

REMBOURSEMENTS :

Roubaix	Samedi.	18 rembour.	effectués.	7,586	43
	Dimanche	71 »	»	23,569	06
Lannoy	»	7 »	»	2,111	70
Croix .	»	1 »	»	500	»»
		Total des remboursements		33,767	24

Les opérations du mois de juin sont suivies : A Roubaix, par MM. Victor Glorieux et Alexandre Cateux, directeurs, et MM. F. Eloy et Henri Hoffmann, directeurs-adjoints. A Lannoy, par M. Mullé-Gadenne. A Croix, par MM. A. Nedonsel et J. Delescluse.

Ordre du service. — La Caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les *dimanches de 9 heures à 11 heures*, les *samedis*, de *9 heures à 10 heures 1/2*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches*, à *11 heures 1/2*, les *samedis*, à *10 heures 1/2*, 8 jours après la demande. *Le Huissier*, Fremont.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances 17 juin.* — François Vanderperren, rue Courbet, 7. — Arthur Broux, rue du Fresnoy. — Camille Depriestre, rue Meyerbeer, 21. — Joseph Walgraet, rue Wagram, 4. — Léontine Lamarque, rue des Récollets. — Hélène Parent, rue d'Espagne, 33. — René Devlaminck, rue de la Barbe d'Or. — Lucie Lachertz, chemin de la Makellerie, 38. — Emile Lepoutre, boulevard d'Armentières, 15. — Joséphine Verniers, rue des Longues-Haies, cour Tonneau, 3. — *Publications de mariage du 17 juin.* — Joseph Vandomme, 31 ans, mécanicien, rue des Anges, 27, et Julie Lepine, 34 ans, tisserande, domiciliée à Fluquières, (Aisne) — Jules Rouuet, 22 ans, tourneur en bois, domicilié à Hasnon, et Florence Marcou, 24 ans, domestique, domiciliée à Roubaix. — Edouard Louchard, 40 ans, maçon, rue des Longues-Haies, 303, et Florenre Dabatia, 28 ans, couturière, rue du Moulin, 159 — Auguste Houziaux, 25 ans, tisseur, rue des Anges, cour Dhont, et Stéphanie Bekart, 20 ans, tisserande, rue des Anges. — Jules Dorpe, 27 ans, mécanicien, rue du Collège, 102, et Malvina Serouille, 20 ans, soigneuse, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 5. — Auguste Deterte, 27 ans, rattacheur, domicilié à Tourcoing, et Céline Veys, 27 ans, soigneuse, domicilié à Roubaix. — Louis Robbe, tapissier, rue d'Inkermann, 111, et Fidéline Lorthiois, 24 ans, corsetière, rue de la Perche, 62. — Louis Leconable, 20 ans, rattacheur, rue de l'Alouette, fort Lepers, 10, et Léonie Dubar, 27 ans, retordeuse, rue d'Alma, fort Frasez, 6. Henri Vancaneghem, 19 ans, tiseur, domicilié à Roubaix, et Hortense Gans, 20 ans, peigneuse, domiciliée à Wattrelos. — Jean-Baptiste Brocvielle, 25 ans, maréchal-ferrant, domicilié à Roubaix, et Elise Dubigy, 24 ans, repasseuse, domiciliée à Leers — Léonard Demeirschman, 20 ans, doubleur, rue Rossini, cour Hannote, 4, et Flore Delebarre, 22 ans, soigneuse, rue Richard Lenoir. — Oscar Prouvost, 23 ans, typographe et Clémence Vermeersch, 19 ans, tisseuse, rue Lacroix 30. — Felix Enocq, 27 ans, journalier, domicilié à Wattrelos, et Marie Derulle, 26 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies, 109.

Charles Debœvere, 31 ans, monteur de chaines, rue St-Etienne, 30, et Marie Heuis, 31 ans, ménagère, rue de la Vigne, 88. — Alexandre Alberghe, 25 ans, menuisier, rue d'Alma, cour Frasez, 46, et Marie Dellaux, 20 ans, soigneuse, rue de Lannoy, cour Boyaval, 10. — Auguste Dubar, 28 ans, apprêteur, rue Mirabeau, et Léonie Hamel, 25 ans, épicière, rue Mirabeau. — Jean Ploegaert, 25 ans, tisserand, rue Lapruyère, 27, et Julia Deverain, 20 ans, ménagère, rue St-Maurice, 54. — Charles Roussel, 34 ans, tisserand, rue de l'Epeule, cour veuve Lepers, 8, et Joséphine Lefebvre, 17 ans, ménagère, rue des Charpentiers, cour veuve Patine, 8. — Alphonse Cailleward, 30 ans, charcutier, rue Marceau, et Marie Taverne, 23 ans, sans profession, rue Bernard, 58. — Jean Adriaenssens, 25 ans, rentreur, rue du Fort, 98, et Hermance Lorthioir, 21 ans, dévideuse, rue du Fort, cour Couthier, 1. — Charles Lorden, 22 ans, lamier, rue Lacroix, 7, et Zulma Vanmarcke, 19 ans, bobineuse, Grande-Rue, 271. — Victor Nivesse, 25 ans, rue Watt, cour Six, 46 et Laure Vanhoi, 23 ans, piqueuse, rue Watt, cour Six, 50. — *Déclarations de décès du 17 juin.* — Jeanne Vanhoucke, 57 ans, ménagère, rue de la Lys, 54. — Antoine Leveugle, 83 ans, journalier, rue du Moulin.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Joseph FRANCHOMME qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Joseph-Victor FRANCHOMME, décédé à Roubaix, le 18 juin 1888, dans sa 52e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 20 courant, à 8 h. 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 21 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 112.

Les amis et connaissances de la famille LEVEUGLE-WATTEAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Antoine-Joseph LEVEUGLE, veuf de Dame Marianne WATTEAU, décédé à Roubaix, le 17 juin 1888, dans sa 84e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 19 juin, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin de Roubaix, cour veuve Mullier-Duchatelet.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église d'Estaimpuis, le mercredi 20 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph LEMAY, époux de Dame Ludivine CASTELAIN, décédée à Estaimpuis, le 9 mai 1888, à l'âge de 38 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Mouveaux, le mercredi 20 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste MILLESCAMPS, décédé à Mouveaux, le 30 avril 1887, dans sa 31e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 19 juin 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Rosine FIÉVET, épouse de Monsieur Louis LECOMTE, décédée à Roubaix, le 19 juin 1887, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 19 juin 1888, à 9 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe-Désiré Joseph BERNARD, médecin, époux de Dame Irma MOLMANS, décédé à Roubaix, le 16 mai 1888, dans sa quarante-sixième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN HORRIBLE DRAME A PARIS

L'hôtel situé au n° 9 de la rue Ménilmontant